

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>N° DL2026-0051</p> <hr/> <p>Séance du Conseil :</p> <p>03 AVRIL 2026</p>
<p>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 AVRIL 2026</p>	

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 03 avril 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès se sont réunis au siège Communautaire, en salle Albères, situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sur la convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026 par le Président de la Communauté de communes, Monsieur Antoine PARRA, conformément aux articles L.5211-2 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Patricia NADAL, Philippe KERAUFFRET, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Antoine PARRA, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Céline LLAMBRICH, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, André TRIVES, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean-Michel ASTIE, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, JEAN Catherine, Nathalie REGOND PLANAS, Yves PORTEIX, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLI.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 49

Nombre de suffrages exprimés : 50

Nombre de procurations : 1

Secrétaire de Séance :

Sébastien GARRIGUE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christian NIFOSI, doyen des membres présents du Conseil communautaire (article L.5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil communautaire (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Adressé en réputation par télécopie
066-200043602-20260403-DL2026-0051-DE
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15 qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Christian NIFOSI propose à l'assemblée de désigner M. Sébastien GARRIGUE, conseiller communautaire de la commune de Palau-del-Vidre, en tant que secrétaire de séance.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la désignation de M. Sébastien GARRIGUE en tant que secrétaire de séance du Conseil communautaire du 03 avril 2026.

Résultat du vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


Fait à Argelès-sur-Mer, le 07/04/2026

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le doyen des membres présents du Conseil communautaire

Le Secrétaire de séance

Sébastien GARRIGUE



Christian NIFOSI



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.